

DOSSIER D'ENGAGEMENT SAISON 2019/2020
au 05.09.2019 Dernier délai des engagements

CLUB : Division :

LIBELLE	Déposé	Non déposé	Observation
Une fiche d'engagement dans les compétitions (imprimé ligue à télécharger du site de la ligue)			A établir en double exemplaire
Une copie légalisée de l'agrément du club, s'il y a changement.			
Une attestation délivrée par une compagnie d'assurance relative aux contrats couvrant l'ensemble des membres des clubs pour la saison 2019/2020, conformément au règlement des championnats de football amateur.			
Une liste des membres élus du comité directeur, mandatés pour représenter le club auprès de la ligue et les structures du Football.			
Quitus délivré par la ligue d'origine pour les clubs changeant de ligue.			
Une attestation de domiciliation délivrée par le gestionnaire de l'infrastructure sportive concernée dûment homologuée par la Commission d'homologation des stades.			
Le paiement des frais d'engagement et des éventuels arriérés.			
Le bilan financier de l'exercice 2018 et le rapport du Commissaire aux comptes y afférent.			

NOTA : Pour toute pièce manquante le dossier d'engagement sera rejeté.

- Clubs des divisions régionales de football amateur, honneur et pré-honneur au plus tard le 05 Septembre 2019.
- Tout dépôt entre cette date et le 15 Septembre 2019 sera sanctionné par une amende de :
Dix mille (10.000) dinars pour les clubs des divisions honneur et pré-honneur.
- Au-delà du 15 Septembre 2019, aucun dossier ne sera accepté.